13e session du Groupe de travail chargé de l’Examen périodique universel

**Tunisie**

Genève, le 22 mai 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation tunisienne et la remercie pour la présentation de son rapport national. Nous félicitons le gouvernement tunisien pour sa volonté affichée de vouloir mener à bien le processus de transition démocratique.

La Suisse se réjouit que la Tunisie ait réussi à surmonter une période marquée par des violations importantes des droits de l’homme. Nous recommandons d’instaurer des mécanismes de justice transitionnelle et de traitement du passé, sur la base des résultats d’une large consultation nationale.

La liberté d’expression fait face à de nombreux défis depuis la révolution. Nous recommandons l’application rapide des décrets-lois 115 et 116 et la mise en place dans les meilleurs délais d'une haute autorité indépendante pour la communication audiovisuelle (HAICA).

En 2011 des cas de torture et de mauvais traitement ont été rapportés à plusieurs occasions. La Suisse recommande d’enquêter de manière exhaustive sur tous les cas de torture et de mauvais traitement, d’entamer des poursuites contre les auteurs présumés, et d’assurer le soutien moral et matériel de toutes les victimes.

En ce qui concerne les droits de la femme, la Suisse recommande à la Tunisie de veiller à ce que le principe d’égalité entre hommes et femmes soit clairement formulé dans la nouvelle constitution et appliqué par le biais de mesures concrètes.

Merci, Madame la Présidente.